

Rabat, le 04/02/2016

COMMUNIQUE DE PRESSE N°05/2016

Communiqué de presse

*Programme national pour l'élimination des pesticides obsolètes*

**LE MAROC ET LA FAO CONTINUENT LEURS EFFORTS DE COOPERATION POUR PROTEGER  
L'ENVIRONNEMENT ET ATTENUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Depuis plusieurs décennies, la coopération entre le Maroc et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) se renforce à travers des programmes et des projets bilatéraux et internationaux conçus pour le développement agricole, la protection de l'environnement et l'atténuation des effets des changements climatiques.

Aujourd'hui à Rabat s'est tenue la deuxième Réunion du Comité de Pilotage du Projet « **Élimination des pesticides obsolètes et mise en œuvre du programme de gestion intégrée des ravageurs et des pesticides au Maroc** », qui, pour rappel, a démarré en mars 2015 et cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), le Gouvernement du Maroc (ONSSA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et « CropLife International ».

La réunion, organisée par la FAO et l'ONSSA, a connu la participation de tous les partenaires nationaux, des organisations professionnelles, et de « CropLife International » et avait pour objectif la mise au point sur les réalisations du projet durant l'année 2015, son état d'avancement et la planification des activités futures en matière de plan d'action, de budget et des résultats à atteindre à l'horizon 2018.

Ainsi, La collaboration étroite sur le plan technique et financier entre les partenaires du projet a servi à la mise à jour de la situation du stock actuel des pesticides périmés. Concernant l'opération de l'élimination sécurisée des pesticides obsolètes, évalués à ce jour à plus de 630 tonnes, le projet prévoit leur destruction entre 2016 et 2017 dans des unités spécialisées à l'étranger.

Ce projet, dont l'achèvement est planifié avant la fin de l'année 2018, vise la réalisation de plusieurs autres composantes et permettra notamment, à travers la collaboration étroite de ses partenaires, la promotion des méthodes alternatives aux pesticides chimiques conventionnels, la révision de la législation régissant le cycle de vie des pesticides et la mise en place d'un mécanisme pour la gestion durable des emballages vides au niveau national.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication :  
Tél : +212 6 73 99 78 38  
Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)  
site web : [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)